



Si je me retrouve dans un restaurant et que mon voisin se met à fumer, que puis je faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 26 novembre 2007

Bonjour, Je me pose une question pratique : à compter de l'entrée en vigueur du décret, si je me retrouve dans un restaurant et que mon voisin se met à fumer, que puis je faire ? j'imagine qu'il me faut en référer au propriétaire de l'établissement ; mais si celui-ci ne fait rien et laisse la situation telle quelle, que faire ? je ne vais tt de même pas appeler la police !? merci de cotre réponse.

Réponse :

Si le restaurateur refuse d'intervenir et si vous n'osez pas appeler la police ou les gendarmes, vous pourrez faire appel à notre service de mise en demeure